

**Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal**

**Séance du 20 février 2021**

(Convocation du 02 février 2021)

En exercice	Présents	Votants
11	8	11

Le vingt février mille vingt à dix-heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, M<sup>me</sup> Marie-France VERGONJANNE, Mrs Philippe DELAMARE, Fabien LEFEBVRE, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ

M. Grégoire BATAILLE par procuration à M. Ghislain HOMO  
Mme Élise BUISSON par procuration à M. Djeilali BERRAYAH  
Madame Marion ROBERT par procuration à Mme Françoise DUVRAC

☞ M. Philippe VANHUMBEECK a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre est validé à l'unanimité.

**TRANSFERT DE GESTION ANTENNE ET CONFORMITÉ DU PYLÔNE**

Monsieur Ghislain HOMO fait lecture du courrier de Free Mobile concernant un accord par convention du transfert du site où est implanté le pylône vers une société qu'ils ont créée On Tower France (OTF). Celle-ci doit uniquement venir se substituer à Free Mobile, sans que cela n'emporte d'autres modifications et ce afin de se dédier à l'activité de :

- ✓ Maintenance, accès au site (vie du réseau),
- ✓ Relation bailleur,
- ✓ Règlement loyer etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, son accord pour le transfert des sociétés et autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

En ce qui concerne la conformité du pylône : monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pylône ayant un problème de couleur sera démonté, repeint et remis en place. C'est pourquoi la commune de Gaudreville sera privée de réseau mobile du 01 mars au 31 mars. Une redevance a été versée à la mairie pour 2019 -2020, le montant est de 852.56 €. Cette redevance est estimée à 500 € par an.

## **CONVENTION C.E.N. (Conservatoire d'Espaces Naturels)**

M. le Maire donne la parole à Françoise DUVRAC qui présente la convention du C.E.N. Le Département de l'Eure met en œuvre une politique de préservation, de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles. L'espace naturel « les fontaines des Grands Riants » est composé d'une parcelle appartenant à la commune. Ce site a été inscrit au schéma départemental des espaces naturels sensibles depuis 2012. La convention permettra de conserver, d'entretenir ce site. Françoise DUVRAC souligne que cette convention se renouvelle tacitement mais peut être résiliée à tout moment avec un préavis de 6 mois.

Il sera rajouté dans la convention qu'aucune manifestation grand public ne sera autorisée sans l'accord de la mairie. Ce site pourra être visité par les scolaires afin de les responsabiliser sur le respect de la nature.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire et Françoise DUVRAC à signer cette convention.

Françoise DUVRAC a rencontré avec Djeilali BERRAYAH, monsieur LANCIAUX, responsable du nettoyage du site.

Un goûter sera organisé avec les jeunes afin de les remercier pour le travail effectué.

## **DEMANDE DE PROROGATION DE VOIRIE PAR ORANGE**

Ghislain HOMO fait lecture du courrier reçu d'Orange au sujet d'une demande de prorogation des délais de permissions de voirie concernant le Chemin du Sec Iton et la rue des Grands Riants. La loi n'ayant pas prévu de reconduction tacite, cette prorogation sera prolongée jusqu'au 31/12/2035. Le Conseil Municipal décide d'obtenir beaucoup plus d'informations avant de s'engager et ce dossier sera représenté à la prochaine réunion.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

M. le Maire annonce au Conseil Municipal, les chiffres reçus par l'INSEE sur le nombre d'habitants à Gaudreville. Au premier janvier 2018, mais en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous sommes 237 habitants.

## **LES SANGLIERS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son courrier au préfet, à propos des ravages que font les sangliers sur la commune, la préfecture a désigné un commandant de louveterie et que des arrêtés autorisant la chasse sont régulièrement publiés. Aucune indemnité n'est prévue pour ce genre de dégâts. La commune n'a malheureusement pas de solutions devant ce problème.

## **POINT ONF**

Ghislain HOMO fait lecture du courrier reçu de l'Office National des Forêts indiquant qu'aucune inscription de coupe de bois sera inscrite sur l'exercice 2021, cependant la coupe marquée en 2019 sur l'exercice 2020 est à l'étude. Monsieur CANOUEL se rapproche des négociants qui seraient intéressés, une rencontre a eu lieu en mairie avec les élus et M. CANOUEL. Françoise DUVRAC se charge de contacter Monsieur LEBEC (réfèrent à l'office national des forêts) pour donner suite à ce dossier. Une prochaine rencontre aura lieu mercredi prochain sur place.

## **POINT FIBRE**

M. le Maire fait le point sur les travaux de mise en place de la fibre. Un flash info sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

## **FOYER DES MURETS**

Les travaux au Foyer des Murets ont commencé mais restent insuffisants, Ghislain HOMO et Djelali BERRAYAH vont reprendre contact avec les dirigeants afin de faire un point sur le sujet, il est rappelé que la commune est aussi responsable en cas de non-respect des règles de sécurité.

## **POINT NUMÉRICABLE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fois la fibre passée, Numéricâble va disparaître. Les questions suivantes se posent : Qui est encore abonné à Numéricâble aujourd'hui ? Comment remplace-t-on ce prestataire ? Françoise DUVRAC a contacté Antenne Service, pour les personnes qui n'ont pas d'internet, le coût d'un râteau est d'environ 400 € et 425€ pour une parabole équipée d'une télé.€. Il faut rajouter environ 200 € par télé.

## **POINT PLU**

Une réunion publique devrait avoir lieu cette année, selon la COVID suivie d'une enquête publique.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Ghislain HOMO informe que le permis de construire de M. LE DU, rue de la Vigne a été refusé par la Communauté de Communes de Conches pour des raisons d'assainissement.

## **ASSAINISSEMENT RUE DES GRANDS RIANTS**

Des travaux d'assainissement, pose de bordures, caniveaux et réfection de la patte d'oie devant la mairie vont avoir lieu pour un coût 11 565,64 € HT. Une subvention est octroyée par la Communauté de Communes. Restera à charge pour la commune 4 573,10 € HT.

## **DEVIS TRAVAUX**

Monsieur Jacky CRESTEY-HONORÉ quitte la salle à 11h10. Françoise DUVRAC présente au Conseil Municipal le devis de M. MELOT pour un montant de 9051 €, inclus dans ce devis la taille des arbres au niveau de l'antenne télévision et plantations des 2 jachères. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Mme DUVRAC et M. Le Maire à signer ce devis. Jacky CRESTEY-HONORÉ entre dans la salle à 11h20.

## **REMISE SURPRISE**

M. Le Maire remet à Jacky CRESTEY-HONORÉ l'arrêté du Préfet de l'Eure portant attribution du titre de Maire Honoraire, il a exercé les fonctions de maire-adjoint et maire de la commune de 1995 à 2020.

## **DIVERS**

☞ Réserve à incendie : La réserve à incendie qui était prévue derrière la mairie sera déplacée. Un devis de l'entreprise OUDOUX a été demandé pour un coût 18720 €.

☞ Madame WILKENS qui habite aux Murets ne comprend pas pourquoi son entrée est inondée. M. le Maire demandera l'avis des services techniques de la Communauté de Communes.

☞ M. le Maire a participé à une réunion à la Communauté de Communes où il a été question des transports. La Com Com souhaiterait reprendre la compétence transports. Ghislain HOMO émet un avis réservé et s'interroge sur le bien-fondé de ce dossier. Dossier à suivre

☞ Jacky CRESTEY-HONORÉ interroge sur l'avenir de la convention des apiculteurs de l'Eure, où en est-on ? Il est décidé de les contacter pour évoquer la suite de la convention.

☞ Jacky CRESTEY-HONORÉ demande à ce que le terrain communal (derrière M. PIETRI) soit débroussaillé. L'association des chasseurs de Gaudreville s'engage à nettoyer cette parcelle.

☞ Djeilali BERRAYAH s'étonne que la haie de M. CHEVALLIER n'ait pas été coupée en hauteur.

☞ Djeilali BERRAHAY relance l'idée de la journée citoyenne. M. le Maire adhère à cette idée avec 2 matinées et plusieurs groupes de travail, qui se finiraient par un buffet campagnard.

☞ Marie-France VERGONJANNE s'est rendue au conseil d'école, elle informe que les problèmes de gel et de savon ont été résolus, qu'un cas COVID a été signalé à l'école, 16 élèves ont été testés ainsi que 2 instituteurs.

☞ Ghislain HOMO informe que M. BAGOT, gestionnaire de la forêt de M. MANTOUT, a recontacté la mairie pour de nouveau continuer le projet du contournement de sa résidence par un nouveau tracé GR. Il a été décidé de créer un nouveau temps de travail sur ce projet.

La séance est close à 11h45.

Ghislain HOMO,  
Maire de Gaudreville la Rivière

